



**MARS 2025**

**RC-PET**  
**(24\_PET\_13)**

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS**  
**chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Pétition Le deal de rue, ça suffit, tolérance zéro**

**1. PREAMBULE**

Pour traiter de cet objet, la Commission thématique des pétitions a siégé le jeudi 13 février 2025, à la salle du Bicentenaire, Place du Château 1, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Claire Attinger Doepper, Nathalie Jaccard, Elodie Lopez, Sylvie Pittet Blanchette, Valérie Zonca, et de MM. Alain Cornamusaz, Michael Demont (remplaçant Pierre-André Pernoud, excusé), Guy Gaudard, Pierre-François Mottier, Jean-Louis Radice sous la présidence de M. Thierry Schneiter.

Mme Marie Poncet Schmid, secrétaire de commission parlementaire, a tenu les notes de séances.

**2. PERSONNES ENTENDUES**

La délégation des pétitionnaires était composée de : Mmes Marianne Dind (membre UDC, Montreux), Sarah Dohr (membre du Conseil communal de Vevey, Vevey-Libre ; MM. Fabrice Gruffaz (Chardonne), Samuel Dyens (ancien vice-syndic de Concise, ancien PLR).

La délégation de l'administration était composée de représentants du DJES, Police cantonale : M. Alexandre Girod, chef de la police de sûreté de la Police cantonale vaudoise (PCV), et Alain Gorka, commandant de la Gendarmerie ; ainsi que d'un représentant du DSAS : M. Hugues Balthasar, responsable de missions administratives ou stratégiques, Direction générale de la santé, Office du médecin cantonal.

**2. DESCRIPTION DE LA PÉTITION**

La pétition demande au Grand Conseil que le deal de rue soit une priorité politique, et que les différentes polices agissent efficacement et sans relâche.

**3. AUDITION DU PÉTITIONNAIRE**

Les 7'841 signataires de cette pétition sont convaincus de l'urgence à réprimer le deal dans l'espace public afin de sécuriser ce dernier. Ils demandent la mise en œuvre de toute solution efficace pour que la place publique soit rendue à la population et que cette dernière se sente à nouveau à l'aise et en sécurité.

Les municipalités des villes les plus touchées – Lausanne, Yverdon et Vevey – ont reconnu que la situation n'est plus tenable et se sont adressées au Conseil d'État pour solliciter une aide financière et pratique. Longtemps, les autorités communales ont fermé les yeux, raison pour laquelle le deal a pu s'implanter. Le crack n'a pas soudain débarqué en 2021-2022, comme veulent le faire croire les autorités lausannoises pour se dédouaner, mais au moins 4-5 ans auparavant. Cette pétition n'est pas

la première tentative de la population pour se faire entendre. En 2018, M. Fernand Melgar et Mme Sandra Pernet, alors présidente du PDC de Lausanne, avaient alerté les autorités.

La situation est désormais hors de contrôle. Les dealers sont présents surtout aux abords des gares à toute heure du jour et de la nuit – 50 à Vevey, 100 à Yverdon. Se sentant dans l'impunité, ils adoptent des attitudes invasives au vu et au su de tous, en démarchant tout type de personnes y compris les mineurs et les personnes vulnérables. Ils ne restent pas discrets et se croient dans leur bon droit. Ils invectivent, intimident et agressent les personnes qui filment la place publique. Parfois alcoolisés, ils se montrent agressifs entre eux et lors de leurs démarchages en raison de leur nombre et de la nécessité de vendre davantage que les autres.

Quant aux consommateurs, leur nombre croît, car il y a un phénomène de banalisation et d'accroissement de l'accessibilité des substances qui, de surcroît, sont toujours plus fortes et dangereuses.

Ces infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup) doivent être combattues avec fermeté. La pétition demande donc, en particulier, un contrôle permanent des lieux publics par les différentes polices. Elles doivent enquêter, arrêter et sanctionner les dealers, et chercher leurs « planques » afin de déstabiliser ces réseaux criminels.

En plus, les dealers ne se cachent pas d'être sans papiers. Il convient de renvoyer ces personnes, qui sont dans l'illégalité au regard de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) et la Loi sur l'asile (LAsi). Le deal est souvent la conséquence d'un laxisme en matière d'application des lois sur l'immigration.

Bien que manquent les moyens financiers ni pratiques pour mener une enquête d'envergure sur le statut des dealers, la police criminelle et les trois pouvoirs de l'État doivent s'y intéresser. En Suisse, il existe vraisemblablement des chefs mafieux parfaitement installés, vu le nombre de dealers – parfois plusieurs dizaines devant les gares. On se demande également si l'on pourrait être menacé par des guerres de gangs et si les dealers sont armés. Il est à craindre que la situation devienne ingérable, comme à Marseille et au sud de l'Italie. En effet, la mafia nigériane, qui tient le trafic de cocaïne, tente, par des prix bas, de s'implanter dans toute l'Europe. De plus, une mafia ne se limitant pas à une activité criminelle, elle représente un danger, par ses activités – tuer, exploiter à des fins sexuelles, commettre des vols et des brigandages, se livrer au trafic de stupéfiants, mettre en œuvre la cybercriminalité, blanchir de l'argent, etc. Ainsi, à Yverdon, il semblerait que la prostitution parfois contrainte se soit installée. D'autres mafias, ayant compris qu'elles ne pouvaient faire de désordre en Suisse, utilisent notre territoire pour le blanchiment. La mafia nigériane, elle, n'a pas l'air intimidée et utilise la Suisse comme terrain de jeu, notamment en squattant l'espace public.

Il convient d'allouer un budget raisonnable aux forces de l'ordre pour analyser les réseaux mafieux et agir. Ce n'est pas aux pétitionnaires d'indiquer aux professionnels comment intervenir. Toute stratégie est à exploiter : police en civil, brigade canine, réseaux de surveillance, observations policières, notamment. La population, lassée que le Canton brasse du vent, réclame des mesures concrètes.

Cette situation de non-droit doit cesser, ce qui est possible uniquement et en priorité avec la répression. Cela ne signifie pas abandonner les trois autres piliers, mais être réaliste. Si l'on ne fait pas peur administrativement et judiciairement aux dealers, ils seront toujours plus nombreux, les prix de la cocaïne seront dérisoires et le taux de pureté s'élèvera. Les victimes seront toujours plus nombreuses, surtout chez les jeunes et les personnes vulnérables, et les problèmes de sécurité et santé publique s'aggraveront. Toutes les mesures en vue de combattre ce fléau doivent être analysées et chiffrées. Il est impératif de connaître le coût et les bénéfices de chaque mesure sur le court, moyen puis long terme.

Les autorités se renvoient la balle : les communes à la police, la police au Canton, le Canton à la Confédération. Pourtant, il n’y a plus d’excuses ; chacun doit œuvrer à son niveau contre le deal. Le problème des stupéfiants est une compétence partagée par la Confédération et les cantons. La poursuite pénale incombe aux cantons – article 28 de la LStup – même s’il paraît plus simple de passer par la voie administrative au vu du profil des dealers illégaux.

Concernant le renvoi et l’expulsion des dealers illégaux – entre 80 et 90 % seraient dans cette situation – la compétence incombe aux cantons et à la Confédération, d’où la volonté que la pétition ait à minima une portée cantonale. En effet, les moyens des communes restent limités. De plus, certains cantons se portent mieux que d’autres. Lausanne est devenue la capitale de la cocaïne. Le laxisme de certaines autorités dans l’application des lois ne va pas contribuer à résoudre le problème. Vevey disait être dans l’incapacité financière d’allouer un budget de sécurité. Pourtant, début 2025, elle a soudain réagi : intervention policière musclée vers la gare, projet de vidéosurveillance avec 40 caméras.

Pour l’instant, trois villes sont véritablement touchées, mais d’autres, comme Morges, s’inquiètent. L’essor général du deal ne s’arrêtera pas, car les substances sont toujours plus destructives et accessibles. La santé de la population et la sécurité n’ont sûrement jamais été aussi menacées, en Suisse.

Le Canton, avec sa gendarmerie et ses moyens techniques et financiers, doit aider les communes sur le plan de la répression d’abord, même si les campagnes de prévention doivent être encouragées. Le Canton contribue financièrement à l’espace de consommation sécurisé de Lausanne, entre autres. Si la Ville de Lausanne ne prend pas les mesures répressives dictées par les circonstances, le Canton pourra lui couper les aides. En définitive, les communes étant mauvaises gestionnaires et largement endettées, le Canton pourrait avoir le dernier mot sans que les communes dépassées, qui ont d’ailleurs demandé l’aide du Canton, ne puissent se plaindre d’ingérence.

Le Canton a le devoir d’assurer la prospérité de l’Arc lémanique. Une mauvaise image de Lausanne et d’Yverdon ternit celle du canton entier. Il convient d’agir : renforcement de la police, étendue des heures d’ouverture des bureaux de police, interventions, vidéosurveillance, campagne de prévention dans les écoles, affichage sur le thème du deal, thérapie de sevrage des personnes toxicodépendantes, bracelets électroniques, obligation d’être assigné dans des centres de requérants, détention des criminels avant renvoi ou expulsion du territoire suisse, détention avant jugement et toutes autres mesures utiles. Si l’on veut que les dealers et autres mafieux étrangers soient le moins longtemps possible en détention aux frais du contribuable, il faut les renvoyer ou les expulser, sauf lorsque c’est impossible, illégal et non raisonnablement admissible. Toutefois, cela serait rare vu la provenance des dealers et leur situation. *Quid* aussi d’une répression sévère sur les mafias et d’une mainmise sur leurs biens ? Cette question est à porter à Berne.

Dans la mise en œuvre des solutions, les signataires demandent de la rigueur, des chiffres ainsi qu’une analyse des résultats obtenus. Si la situation ne s’améliore pas ces prochains mois, une initiative populaire pourrait être lancée pendant les prochaines campagnes pour les élections communales et cantonales.

#### **4. AUDITION DES REPRÉSENTANTS DE L’ADMINISTRATION**

Les représentants du DJES précisent les éléments suivants.

##### **État des lieux de la thématique des stupéfiants dans le canton de Vaud**

Les stupéfiants se déclinent en quatre types. Pour chacun, l’on considère la toxicité et nocivité des produits, les conséquences sur les consommateurs et la problématique des trafiquants, les plus visibles n’étant pas les plus inquiétants.

## 🏠 La cocaïne/le crack

Dans le canton, l'on compte 16'000 consommateurs dont 20 % consomment 60 % de la cocaïne. Annuellement, 500 kilos sont consommés, ce qui représente plusieurs dizaines de millions de francs de bénéfice. Les consommateurs posent des problèmes avec le crack, très addictif. Une partie des consommateurs de cocaïne sont intégrés dans la société. Ces citoyens lambdas participent à la péjoration de la situation sur le plan de la sécurité.

Depuis longtemps, des consommateurs de cocaïne basent leur crack avec du bicarbonate, ce qui est préférable à l'acheter manufacturé, coupé à l'ammoniaque. Il y a quelques années, 30 % des consommateurs de cocaïne basaient leur crack et le consommait tout de suite ; ce taux se monte à 40 % actuellement. Ainsi, lors de perquisitions, on ne trouve que peu de crack. C'est un point de vigilance, mais préférable au trafic de crack manufacturé qui mène à une consommation beaucoup plus addictive.

## 🏠 Le cannabis

La police est très inquiète : ces dernières années, le taux de THC a augmenté de près de 200 % pour atteindre 24 %, et des produits américains à plus de 40 % de THC, très dangereux pour les adolescents, sont en train d'arriver sur le marché européen. Le trafic du cannabis est tenu par des jeunes d'ici, mais aussi des banlieues françaises de manière toujours plus importante en raison des montants en jeu, ces jeunes étant plus violents que les trafiquants locaux.

## 🏠 L'héroïne

La situation est stable. Il y a peu de problèmes avec les consommateurs et les trafiquants, ce marché étant moins lucratif que celui du cannabis et de la cocaïne.

## 🏠 Drogues de synthèse

La police judiciaire s'en occupe peu. Le *drug checking* permet un contrôle hebdomadaire de la consommation en temps réel dans les festivals et les espaces de consommation sécurisés (ECS). L'inquiétude porte sur l'amphétamine et la kétamine. Pour l'heure, aucune trace de fentanyl n'a été détectée. Toutefois, la baisse de production d'héroïne en Afghanistan, à hauteur de 95 % entre 2022 et 2024, pourrait faire disparaître l'héroïne du marché européen ; il est à craindre qu'elle soit alors remplacée par le fentanyl.

## 🏠 L'analyse des eaux usées de plusieurs villes de Suisse montre une forte consommation de cocaïne

Les mesures prises dans les villes suisses allemandes montrent qu'invisibiliser le trafic ne diminue pas la consommation. En effet, Saint-Gall et Lucerne connaissent des consommations proches de celles de Lausanne et Genève, sans que le trafic y soit visible comme chez nous. Le problème réside-t-il dans la consommation ou dans la visibilité du trafic ?

## 🏠 Dans certains cantons, la visibilité de ce trafic (vente et consommation) génère un fort sentiment d'insécurité

La visibilité du deal entraîne des conséquences en matière de sécurité publique.

## **Politique quatre piliers**

La combinaison des quatre piliers est la seule manière de réduire la consommation de drogues et ses impacts négatifs. Un effort important a été fourni dans la réduction des risques depuis le début de l'application de cette politique. La répression a un poids adéquat, actuellement.

## ■ L'articulation de la répression

L'action est menée selon quatre axes :

- **La visibilité** essentiellement sur les terrains clés avec les polices communales afin de dissuader le trafic, de mieux contrôler l'espace public pour que les activités de la population soient le moins possible péjorées. L'interdiction de périmètre a un effet modéré, puisque le problème est déplacé.
- **Des interventions ciblées** sont menées par des interpellations, détentions et renvois. Les possibilités d'interpellations et de détentions étant limitées, la visibilité est privilégiée, afin de mieux contrôler le terrain.
- **Des enquêtes sur les réseaux** avec la police de sûreté sur les bases arrière. Les saisies de produits stupéfiants (on estime les saisies de cocaïne à 7 % des 500 kg consommés) d'argent et de valeurs patrimoniales représentent un levier d'action important.
- La répression dans le domaine des stupéfiants est un **travail en réseau**, qui implique tous les partenaires de la Loi cantonale sur l'organisation policière vaudoise (LOPV), à savoir la Police cantonale vaudoise, les polices communales, ainsi que l'ensemble de la chaîne pénale.

La Suisse est largement impactée par la situation en France : en 2023, 50'000 personnes ont été déférées pour des problèmes de trafic ; 23 tonnes de cocaïne ont été saisies ; 80-90 % des homicides concernent le trafic. La police est très inquiète face à la situation dans les banlieues, au trafic et aux organisations qui le gèrent. En Suisse romande, on doit se prémunir d'un effet de report, au vu des mesures très dures que la France instaure.

Le représentant du DSAS apporte quelques compléments d'information. Le canton de Vaud applique la politique des 4 piliers et la stratégie nationale Addictions. Concernant la prévention, les programmes s'intéressent aux jeunes à différents moments de leur vie et dans différents contextes, avec un but d'information et de renforcement des compétences réflexives par rapport à leur éventuelle consommation. Il s'agit aussi que les professionnel·e·s travaillant avec des jeunes soient capables de repérer les jeunes qui vont mal, développent des addictions ou risquent de le faire. Une prise en charge spécialisée existe avec le programme Départ du CHUV pour toute addiction, mais la majorité de la clientèle est consommatrice de cannabis.

Le canton connaît une vie nocturne intense. Le programme *Nightlife* se déploie dans les festivals, fêtes des jeunesses campagnardes et autres lieux festifs, en collaboration avec la fondation PROFA concernant la santé sexuelle. Il comprend le *drug checking*, aussi proposé lors d'une permanence à Lausanne et dans les ECS. Il permet non seulement de tester les produits, mais aussi de rencontrer les personnes consommatrices et de les orienter vers de l'aide et des soins le plus rapidement possible, en leur faisant admettre qu'ils ont besoin d'aide. Le défi actuel en matière de prévention est l'abondance de l'offre et la diversification des produits.

Concernant le pilier des thérapies des personnes dépendantes, le canton dispose de tout l'éventail médico-social reconnu pour le traitement des addictions – produits de substitution. Toutefois, aucun traitement n'existe pour la cocaïne ni pour le crack. Concernant la réduction des risques, l'offre est désormais développée dans le canton.

## 5. DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION

Sur le fond, l'ensemble de la commission reconnaît le sérieux de la situation du deal dans l'espace public et exprime sa grande inquiétude quant à l'augmentation de la consommation des produits stupéfiants.

Pour ces raisons, plusieurs commissaires annoncent qu'ils voteront en faveur de la pétition. Par ailleurs, plusieurs points méritent d'être approfondis, dont certains, abordés par les représentants de la police de sûreté et de la gendarmerie, pourraient donner lieu à des pistes d'amélioration : les

pratiques suisses alémaniques, le volet économique avec la lutte contre le blanchiment, les effets de bords des mesures françaises et l'augmentation des budgets, notamment.

D'autres commissaires annoncent qu'ils s'abstiendront :

- Certains propos tenus par les pétitionnaires sont inadmissibles.
- Les explications données par les représentants de la police de sûreté et de la gendarmerie montrent que la problématique est empoignée avec peut-être, toutefois, des moyens insuffisants.
- La pétition ne demande pas plus que ce qui est déjà mis en place, sera développé ou est demandé par les trois villes.
- La répression ne suffit pas ; la réponse à la problématique fort complexe du deal et de la consommation doit consister en une approche en santé publique et en une coordination entre les corps de police et les acteurs sociaux et de la santé.

## **6. VOTE DE RECOMMANDATION**

*Par 7 voix et 4 abstentions, la commission recommande au Grand Conseil de renvoyer cette pétition au Conseil d'État.*

Cudrefin, le 18 mars 2025

Le rapporteur :  
*Thierry Schneiter*